

Orientation 1	
Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage	
Objectif spécifique	Sensibiliser la population, les ICI et les entreprises de CRD de la MRC aux enjeux associés à la gestion des matières résiduelles et les informer quant aux mesures d'application du principe des 3RV-E
Action 1	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Instaurer des campagnes de sensibilisation et d'information à l'attention des citoyens, des employés municipaux et de la MRC, des ICI et entreprises de CRD avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac) ▪ Capsules radiophoniques à la radio locale (CHP FM) ▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac ▪ Dépliant explicatif des aspects de la politique environnementale de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles auprès des employés de la MRC, des employés municipaux et des maires et conseillers municipaux ▪ Inciter les municipalités à adopter ce type de politique environnementale ▪ Promouvoir le mouvement zéro déchet et les circuits courts
Action 2	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement (ERE) en collaboration avec les institutions scolaires, les groupes communautaires et environnementaux, les organismes gouvernementaux et municipaux
Action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser une étude sur les possibilités d'achats en vrac existantes sur le territoire et des possibilités d'amélioration
Responsables de la mise en œuvre	MRC de Pontiac (Actions 1 et 2)
Collaborateurs	Municipalités, institutions scolaires, groupes communautaires et environnement, organismes gouvernementaux (Actions 1 et 2)
Groupes ciblés	Résidents, CRD et ICI
Échéancier de mise en œuvre	<p>Action 1 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR</p> <p>Action 2 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR</p> <p>Action Début : à définir Durée : à définir</p>
Indicateurs de suivi	Quantité de déchets enfouis
Résultats attendus	Réduction du tonnage de déchet enfouis

Orientation 2	
Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables	
Objectif spécifique	Étendre la récupération des matières recyclables à l'ensemble du territoire de la MRC et aux ICI par apport volontaire
Action 3	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer le réseau de dépôt volontaire pour les matières recyclables <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des conteneurs à dépôt volontaire dans des lieux stratégiques pour permettre aux habitants des secteurs non desservis par la collecte à deux voies et éloignés des sites de réception municipaux de recycler
Action 4	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Collecter les matières recyclables du TNO vers les municipalités voisines <ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'ententes entre la MRC et les municipalités de Mansfield et Pontefract, Rapides des Joachims et Sheenboro ▪ Mise en place de conteneurs pour les utilisateurs du TNO sur le chemin Picanoc à Otter Lake
Action 5	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner les municipalités dans la collecte des matières recyclables des ICI <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser les ICI assimilables par municipalité et évaluer les tonnages en jeu ▪ Signature d'ententes entre les municipalités et les ICI pour l'apport volontaire des matières recyclables aux sites de réception municipaux
Action 6	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Étudier les possibilités de recycler les pneus surdimensionnés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une étude pour quantifier les pneus surdimensionnés générés sur le territoire de la MRC ▪ Recherche de débouchés pour ces matières résiduelles
Action 7	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Programme de récupération des plastiques agricoles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une étude pour quantifier les quantités de plastiques agricoles générés sur le territoire de la MRC ▪ Recherche de débouchés pour ces matières résiduelles ▪ Accompagner les municipalités dans l'implantation de points de dépôts dans leurs éco-centres
Action 8	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Améliorer le réseau de lieux de dépôt volontaire des déchets électroniques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscrire chaque site de réception municipal au réseau ARPE ▪ Diffuser l'information sur les nouveaux lieux de dépôt auprès de l'ensemble de la population de la MRC
Action	❖ Implanter un réseau de lieux de dépôt volontaire pour les appareils ménagers de réfrigération et de climatisation (GoRecycle)
Responsables de la mise en œuvre	MRC de Pontiac (Actions 4, 6, 7) Municipalités (Actions 3, 5, 8)
Groupes ciblés	Résidents, CRD et ICI
Échéancier de mise en œuvre	<p>Actions 3, 4, 5 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR</p> <p>Actions 6, 7, 8 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : 2016-2017</p> <p>Actions Début : à définir Durée : à définir</p>
Indicateurs de suivi	<p>Quantité de déchets enfouis</p> <p>Quantité de matières recyclables récupérées</p> <p>Quantité de produits électroniques récupérés</p> <p>Quantité de plastiques agricoles récupérés</p> <p>Quantité de pneus surdimensionnés récupérés</p> <p>Quantité d'appareils ménagers de réfrigération et de climatisation récupérés</p>

Résultats attendus	Réduction du tonnage de déchet enfouis Augmentation du tonnage de matières recyclables récupérées
---------------------------	--

Orientation 3	
Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques	
Objectif spécifique	Promouvoir le recyclage domestique des résidus de tables et de jardin chez les résidents et les petites entreprises Étendre le recyclage des matières organiques à l'ensemble des ICI
Action 9	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac) ▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac ▪ Dépliants explicatifs sur le compostage domestique individuel, communautaire et thermophiles envoyés aux résidents permanents et saisonniers ❖ Offrir annuellement des ateliers de formation sur le compostage aux employés municipaux concernés et aux résidents;
Action 10	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Recycler les matières organiques des résidences permanentes, saisonnières et des ICI de petite taille <ul style="list-style-type: none"> ▪ Distribuer par les municipalités des composteurs individuels et des bacs de cuisine pour les résidences permanentes et saisonnières ▪ Composter les feuilles mortes, les résidus de tonte, les branches, etc. aux lieux de dépôts municipaux ▪ Mettre à disposition par les municipalités de composteurs thermophiles aux sites de réception municipaux
Action	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner les municipalités dans la mise en place d'un système de collecte des matières organiques du secteur municipal (collecte porte à porte, compostage domestique, apport volontaire) et des ICI de petite taille
Action 11	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Implanter la gestion des matières organiques des ICI de moyenne et grande envergure <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les ICI sur la gestion des matières organiques et le compostage; ▪ Rechercher et proposer des solutions de gestion des matières organiques adaptées aux moyennes et grandes ICI (écoles, supermarchés, hôpital, ...); ▪ Accompagner les ICI, assurer le suivi de leur gestion des matières organiques et les inciter à gérer leurs matières organiques résiduelles à l'aide d'entreprises privées
Responsables de la mise en œuvre	MRC de Pontiac (Actions 9, 11) Municipalités (Action 10)
Groupes ciblés	Résidents et ICI
Échéancier de mise en œuvre	Actions 9, 10, 11 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR
Indicateurs de suivi	Quantité de déchets enfouis Quantité de matières organiques récupérées et compostées
Résultats attendus	Réduction du tonnage de déchet enfouis Augmentation du tonnage de matières organiques récupérées

Orientation 4	
Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	
Objectif spécifique	Favoriser la récupération des RDD et réduire les risques associés à leur élimination
Action 12	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des RDD et les lieux de dépôts dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac) ▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac ▪ Dépliants explicatifs des matières acceptées aux sites de réception municipaux envoyés aux résidents permanents et saisonniers
Action 13	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Permettre l'apport volontaire des RDD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et augmenter les types de RDD pouvant y être déposés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés ▪ Mettre en place des conteneurs spéciaux pour les RDD dans les sites de réception municipaux ▪ Inscrire tous les sites de réception non inscrit aux différents programmes : Réseau Éco-Peinture, Appel à Recycler, RecycFluo
Responsable de la mise en œuvre	MRC de Pontiac (Action 12) Municipalités (Action 13)
Groupes ciblés	Résidents
Échéancier de mise en œuvre	Actions 12, 13 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR
Indicateurs de suivi	Quantité de RDD récupérés
Résultats attendus	Augmentation du tonnage de RDD récupérées

Orientation 5	
Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de construction et de démolition	
Objectif spécifique	Augmenter la performance actuelle de récupération de ces résidus
Action 14	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD et des possibilités de dépôt dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac) ▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac ▪ Dépliants explicatifs des matières acceptées aux sites de réception municipaux envoyés aux résidents permanents et saisonniers
Action 15	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Permettre l'apport volontaire des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et acheminer ces résidus dans les bonnes filières <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés ▪ Mettre en place des conteneurs spéciaux pour ces matières dans les sites de réception municipaux non équipés et aménager les sites de réception selon les besoins identifiés
Action 16	❖ Permettre aux citoyens et aux organismes de récupération l'accès aux sites de réception municipaux le jour de la collecte des encombrants pour qu'ils puissent être recyclés et réemployés;
Action 17	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source ou acheminés à un centre de tri habilité
Action	❖ Accompagner les municipalités dans l'implanter de magasins de réemploi dans les écocentres
Responsable de la mise en œuvre	MRC de Pontiac (Action 14) Municipalités (Actions 15, 16, 17)
Groupes ciblés	Résidents, ICI et CRD
Échéancier de mise en œuvre	<p>Actions 14, 15, 16, 17</p> <p>Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR</p> <p>Durée : tout au long du PGMR</p> <p>Actions</p> <p>Début : à définir</p> <p>Durée : à définir</p>
Indicateurs de suivi	Quantité d'encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD récupérés
Résultats attendus	Augmentation du tonnage d'encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD récupérés

Orientation 6	
Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques et municipales	
Objectif spécifique	Dresser un portrait précis de la situation actuelle et connaître les volumes de boues à vidanger
Action 18	❖ Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac
Action 19	❖ Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques
Action 20	❖ Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés <ul style="list-style-type: none"> ○ Rédiger les appels d'offres ○ Sélectionner les entreprises en charge des vidanges et de la disposition des boues
Action 21	❖ Inciter les municipalités disposant d'un système de traitement des eaux usées à recycler les boues par épandage sur des terres agricoles
Responsable de la mise en œuvre	Municipalités (Actions 18, 19, 20, 21)
Groupes ciblés	Résidents, ICI
Échéancier de mise en œuvre	<p>Actions 18, 21 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : 2016-2017</p> <p>Action 19 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Fin : 1^{er} trimestre 2017</p> <p>Action 20 Début : 1^{er} trimestre 2018 Durée : tout au long du PGMR</p>
Indicateurs de suivi	Nombre de vidange Volume de boues vidangées Fréquence des vidanges
Résultats attendus	Respect de fréquence de vidange Augmentation du taux de recyclage des boues

Orientation 7	
Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles	
Objectif spécifique	Améliorer la récupération des matières résiduelles
Action 22	❖ Campagnes de sensibilisation et d'information sur les différents aspects de la gestion des matières résiduelles avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac) ▪ Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac
Action 23	❖ Examiner la possibilité de mettre en place de nouvelles technologies pour le traitement et la transformation des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement
Action 24	❖ Étudier la faisabilité d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la MRC

Action 25	❖— Explorer les options d'élimination des matières résiduelles pour Rapides-des-Joachims en Ontario
Responsable de la mise en œuvre	MRC (Actions 18, 19, 20 et 21)
Groupes ciblés	Résidents
Échéancier de mise en œuvre	<p>Actions 22, 23 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : tout au long du PGMR</p> <p>Actions 24, 25 Début : dès l'entrée en vigueur du PGMR Durée : 2017</p>
Indicateurs de suivi	/
Résultats attendus	/

- Budget prévisionnel et échéancier - modifié

Selon le budget prévisionnel, le coût global annuel serait de l'ordre de 1 778 200 \$.

L'échéancier de réalisation de chacune des options choisies s'étend sur la période 2023-2029.